

3. Je respecte le code vestimentaire établi par l'équipe-école

- J'ai une tenue et une apparence physique convenables à un lieu d'éducation.
- Ma tenue vestimentaire et mes accessoires sont décents et respectent en tout temps les valeurs de l'école.
- Dans les laboratoires, les ateliers et en cuisine, je respecte les règles de sécurité spécifiques énoncées par le personnel en ce qui concerne la tenue vestimentaire.
- Je porte les vêtements autorisés.

Ce qui est autorisé ✓	Ce qui n'est pas autorisé ✗
✓ Toutes les couleurs, les logos et tous les styles de hauts opaques et avec manches sont permis. ✓ Vêtements qui cachent entièrement les sous-vêtements ✓ Vêtements dont le haut et le bas se superposent en tout temps ✓ Vêtements qui couvrent la poitrine, les épaules et le dos ✓ Shorts, bermudas, robes ou jupes qui sont d'une longueur minimale à la mi-cuisse ✓ Legging entièrement opaque ✓ Pantalons troués (à partir du genou en descendant) ✓ Souliers, des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien dans le pied ✓ Espadrilles et une tenue sportive lors des cours d'éducation physique *	✗ Porter des vêtements prônant la violence, la haine, le racisme, l'affiliation à des gangs criminalisés, le sexisme, la sexualité, les boissons et produits énergisants, les drogues ou l'alcool ✗ Porter des pointes métalliques ou des chaînes de pantalon ✗ Porter un décolleté qui permet de voir la division des seins ✗ Porter un pyjama ✗ Être nu-pied ou mal chaussé (exemple : pantoufles) ✗ Porter des bottes de sécurité (sauf aux ateliers) ✗ Porter un couvre-chef, un châle ou un vêtement d'extérieur dans les classes et sur les étages ✗ Porter le capuchon ou un couvre-chef qui ne permet pas d'identifier l'élève facilement dans l'école
*Le port de vêtements pour l'éducation physique est obligatoire : Vêtements permettant une liberté de mouvement dont le haut et le bas se superposent Short ou cuissard d'une longueur minimale à la mi-cuisse Pantalon de sport T-Shirt ou chandail de sport couvrant les épaules et le dos Espadrilles	
Lors de journées thématiques ou de sorties autorisées par l'équipe-école, les valeurs de l'école doivent être respectées.	
En cas de questionnement sur ma tenue, un comité formé de la direction et d'intervenants étudiera la situation et rendra une décision.	